

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
17 FEVRIER 2022

Nombre de Membres

En Exercice 13


Présents 9

Votants 13

OBJET : 2022_013DELIB

13. CENTRE SOCIAL. AIDE AU
VOLONTARIAT.
RENOUVELLEMENT POUR
L'ANNÉE 2022.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. FRANCI

Envoyé en préfecture le 15/03/2022
Reçu en préfecture le 15/03/2022
Affiché le 
ID : 059-265904003-20220224-15032022D13_AB-DE

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-quatre février à quatorze heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-
CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Madame Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE,
Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, Eliane ROBBE M. Sébastien ROUSSELLE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Joël BACLET donnant procuration à M. Joël DUYCK, M. Régis DEVEY donnant
procuration à Mme Delphine BOULENGER, M. Marc BEZILLE donnant procuration à Mme
Nicole CAMBRON, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine
BEURAERT.

Absente :

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Après le succès rencontré par l'opération « aide au volontariat » pour les jeunes de 16 et 17
ans lancée par la Commune en octobre 2017, il est proposé de la faire porter par le Centre
Social via le Référent Jeunesse qui pourra repérer des jeunes sur la commune.

Parce que nombre de jeunes âgés de 16 et 17 ans sont en demande de petit boulot afin
d'améliorer leur quotidien (achat de vêtements, inscription au permis de conduire, achat de
cycle, achat de matériel informatique,...), l'opération « aide au volontariat » est pour eux
l'occasion d'être récompensés en donnant de leur temps pour l'amélioration du cadre de vie
des écoliers et des jeunes. Des menus travaux leur seront confiés :

- Désherbage des cours et extérieurs, menus travaux de mise en valeur dans les écoles ou
les équipements du Centre Social (désherbage peinture et nettoyage).

- o Objectif : préparer un environnement agréable pour les plus jeunes.
- o Tuteur : Delphine Boulenger, maire-adjoint déléguée à la jeunesse en lien
avec un agent du service Jeunesse du centre social.

Les 16/17 ans auront la possibilité d'effectuer une mission de 10,5h réparties sur une
semaine, le mercredi, le jeudi, le vendredi de 8h30 à 12h durant la période des vacances.

Les objectifs de ce dispositif sont :

- Pour impliquer les jeunes dans leur cadre de vie et les inciter à participer à une
action de service public et intergénérationnelle,
- Pour valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes,
- Pour améliorer l'image et le comportement des jeunes sur la commune,
- Pour restaurer le goût de l'effort et du travail bien fait.

En contrepartie, le CCAS les gratifiera avec un carnet de bons d'achat d'une valeur de 100€ à
valoir chez les commerçants mervillois dans les domaines précédemment cités qui auront
choisi de participer. Une convention sera établie avec ces derniers.

.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

OBJET : CENTRE SOCIAL. AIDE AU VOLONTARIAT. RENEUVELLEMENT POUR L'ANNEE 2022.

Il est suggéré de proposer l'expérience auprès des jeunes durant une période des vacances et de renouveler durant chaque période de vacances scolaires, selon les conditions sanitaires et dans la mesure du possible.

Le conseil d'administration, **à l'unanimité** :

- autorise la mise en place du dispositif pour chaque période de vacances scolaires ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant ;
- impute les dépenses au budget correspondant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK

A circular official stamp of the C.C.A.S. (Commissariat à l'Égalité du Territoire) is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.